



COMPTE-RENDU INTERSYNDICAL DU CTT COA du 24 mars 2021

Par principe sur ce CTT, les représentants des personnels ont voulu s'attacher aux seuls points essentiels pouvant impacter la vie professionnelle des personnes de notre DT. C'est l'unique argument justifiant notre participation à cette instance de concertation, malgré le manque de considération affiché par le Directeur Territorial (au travers notamment de la qualité et de la cohérence des documents fournis).

Point 1 : l'intersyndicale s'abstient sur l'approbation du PV de la séance du 23 septembre 2020.

Point 2 : contrat Etat-ONF, plan stratégique et filialisation

Le contrat et le plan stratégique n'étant toujours pas validés, sans modèle économique défini et sans vision sur les effectifs, quelle est la portée de ce point d'actualité ? Ce n'est pas un sujet.

La filialisation est imposée aux personnels des agences travaux pour partie, y compris fonctionnaires, sans leur donner une possibilité de recours, à savoir notamment pouvoir engager une rupture négociée, telle que les nouvelles lois le permettent.

Pour les personnes ne voulant pas travailler dans la filiale et n'ayant pas de possibilité de mutation, l'employeur a deux possibilités : permettre les ruptures négociées, ou prendre un arrêté de restructuration. C'est l'ONF qui a permis la mise en place d'une filiale, c'est à l'ONF d'en assumer les conséquences sur ses personnels, au regard des textes en vigueur.

Réponse du DT : promesse d'examen au cas par cas à partir d'avril.

N'hésitez pas à faire appel aux syndicats pour vous accompagner et vous soutenir !

Les 2 ateliers bois de la DT COA vont passer entièrement à la filiale, alors que 3 autres ateliers sur la métropole vont être fermés. La filiale ne prend que ce qui peut être rentable, et dont les investissements nécessaires ont déjà été faits !

Le DT nous dit que ce sera toujours l'ONF : dans ce cas, pourquoi avoir créé une filiale ?

Point 3 : projets d'ajustement d'organisation

En UT Sarthe-Mayenne, transformation d'un poste de TFT en poste d'adjoint au RUT en partie, alors qu'il y a effectivement besoin d'un poste supplémentaire d'adjoint, mais plutôt au niveau de l'agence. Etude d'impact auprès des personnels concernés très négative.

A la pépinière du Limousin, transformation d'un poste administratif en poste technique, déjà acté de fait. Régression de postes de B en C, pour des personnels auxquels il est demandé une forte qualification, et cela pour respecter le sacro-saint plafond d'emplois imposé à la DT et gagner sur la masse salariale. Etude d'impact non communiquée.

En Bretagne, suppression d'un demi-poste de conducteur de travaux, déjà actée aussi de fait. Etude d'impact négative.

Le DT n'ayant pas d'éléments nouveaux ou de changements à apporter sur ce sujet depuis le CHSCT de la semaine dernière concernant ces études d'impact, l'avis de l'intersyndicale est complètement négatif.

- La question est posée au DT de sa vision de l'UT où vont se côtoyer très bientôt un RUT, un adjoint, des TFT fonctionnaires, des TF privés et des ouvriers forestiers devenant assistants techniques. Bref un collectif avec des statuts différenciés et des rémunérations inégalitaires, source de tensions.
- Au-delà de déclarations générales, pas de réponse claire du DT. L'attente des directives à venir ! En attendant, on ajuste, on bricole au gré des opportunités...

Nous demandons haut et fort de mettre de côté toutes les réorganisations, qui brouillent (volontairement ?) les repères en déstructurant les collectifs de travail, induisent une perte de sens du travail en dénaturant les fonctions premières des postes et augmentent sans cesse les charges de travail.

Il faut d'abord rappeler que des suppressions massives de postes ont eu lieu fin décembre. Nous avons alors boycotté le CTT qui devait entériner ces suppressions de postes.

Pour continuer dans les temps à venir la baisse des effectifs, la politique que l'on connaît bien maintenant est de regrouper certains services. Par effet de domino, ces restructurations ont un impact sur le classement des postes (diviser pour régner ?), les attributions de maisons forestières, du moins ce qu'il en reste (iniquité entre les personnels logés et non logés).

Les points 4 et 5 relevant de ces situations, et même si la révision des classements de postes n'est pas soumise à notre approbation, alors qu'elle le devrait, nous nous opposons aussi. Le point 4 n'appelant pas au vote, nous avons fait un refus de vote sur le point 5. Nous ne pouvons cautionner cette politique de l'opportunisme pouvant avoir de graves conséquences sur la vie des personnels.

Les autres points à l'ordre du jour sont sans importance au regard de la gravité de la situation actuelle, ou sans que l'on puisse y influencer en quoi que ce soit.

Nous décidons de lever la séance.